

ENVOYE SPECIAL :

Les agent.e.s rendu.e.s responsables des dysfonctionnements de Pôle emploi

Ma vie de conseiller Pôle emploi : tel est le titre du documentaire diffusé par envoyé spécial sur France 2 dans la soirée du jeudi 25 mars. Au début, quelques vérités sont dénoncées : beaucoup de précarité dans notre établissement avec notamment nos collègues en CDD jetés à l'accueil ou mis face à un portefeuille ou en situation d'entretien sans formation. Mais au fil des minutes, ce mauvais reportage prend une autre tournure. Alors que nous pensions voir le quotidien des agent.e.s, à aucun moment nous retrouvons la VRAIE vie d'un.e conseiller.e, et, pire encore, le documentaire vire à la délation.

La journaliste, immergée pendant 3 petites semaines, a minutieusement choisi quelques agent.e.s, récent.e.s ou en CDD, d'infimes moments de la journée et s'est arrêtée longuement sur « le goût pour les pauses des collègues » filmé.e.s à leur insu. Volontairement, elle n'a pas montré des images d'agent.e.s en position d'accueil, de 3949, en gestion de portefeuille, PRV,... Elle n'a pas montré la charge de travail, toujours croissante face au chômage de masse. Elle n'a pas montré non plus les difficultés liées à la crise sanitaire et à la crise économique, le désespoir et les situations difficiles des usager.e.s. On est bien loin de « Ma vie de conseiller ».

A cela s'ajoute **une absence totale d'analyse**. Car il existe bel et bien des dysfonctionnements. Mais ceux-ci sont liés au manque de moyens et d'effectifs affectés à Pôle emploi, aux politiques du gouvernement conduisant au dévoiement de nos missions, à la crise sanitaire et économique et leur impact sur l'exercice de nos missions, à la contre-réforme de l'assurance chômage, à la gestion désastreuse des ressources humaines de la DG, à la précarisation toujours plus grande des agent.e.s, à la déqualification et au manque de formation... Il y avait pourtant tellement de sujets à aborder ! Mais on comprend bien qu'il est plus simple de réduire les problèmes de Pôle emploi au manque de professionnalisme de ses agent.e.s feignant.e.s. Honteux ! Nous ne sommes pas responsables des politiques menées par le gouvernement et la direction générale !

Heureusement, les sociologues interrogés dans le reportage se sont désolidarisés le soir même du propos défendu par envoyé spécial.

La direction régionale, vendredi 26 mars au matin, lors du 2eme jour de CSE, nous a affirmé soutenir les collègues de l'agence concernée. Le mail de Jean Bassère confirme ces dires. **Mais nous savons que les collègues pourraient faire l'objet de pressions, pire de sanctions disciplinaires, de non renouvellement de contrat CDD ou de non CDIation ! Pour la CGT, ce serait inacceptable ! Ce serait avaliser les propos tenus dans le reportage. Nous veillerons à la défense inconditionnelle des agent.e.s**, investi.e.s corps et âmes dans leur mission, ne comptant pas leurs heures, subissant une charge de travail considérable et des conditions de travail dégradées.

ACMS

C'est dans ce contexte sanitaire si particulier, qui impacte nombre de nos collègues et de nos proches, que la direction a décidé, dans un manque totale de transparence, une complète réorganisation de la médecine du travail dans notre région. Suite à notre interpellation en tout début de CSE, la nouvelle directrice régionale, qui n'a pas l'air au courant, finit par répondre que l'information a été donnée en CSST et qu'elle sera diffusée à l'ensemble des agent.e.s semaine 12 avec affichage sur les sites. Rejoint par plusieurs organisations syndicales, nous dénonçons l'absence totale d'information au niveau de notre instance, rappelant à l'occasion que certains syndicats ne siègent pas en CSST et qu'il est tout à fait anormal que notre organisation bien que représentative ne bénéficie pas du même niveau d'information.

RECRUTEMENT DE 500 CDD



Alors que la direction générale annonce le recrutement de 500 CDD supplémentaires dans le cadre de l'accompagnement des DE dans 66 agences situées en QPV, la CGT continue à dénoncer le recours par l'établissement aux contrats précaires. Ils seront encore une fois amenés à remplacer nos collègues dans leurs activités au quotidien, à tenir très rapidement les postes en AIC et au 39.49 et à assurer les activités en AZLA, l'ESI et la gestion des portefeuilles.

Nous nous opposons à la politique de la direction et à l'image que notre établissement donne à entrevoir au public. **Pour mener à bien nos missions de service public de l'emploi auprès des usager.e.s, nous considérons que ces postes doivent être pourvus en CDI, et uniquement en CDI, accompagnés de plans de formations complets sur du long terme.**

La CGT a rappelé à la direction que la règle, conformément au code du travail, est le CDI !

De plus, les besoins sont partout et nombreux : sur tous les sites les portefeuilles explosent, de même que les suivis en AIJ et global. Les agent.e.s chargé.e.s de l'indemnisation sont également débordé.e.s. La vie des agences reste très difficile. Les usager.e.s nous sollicitent en masse sur leur situation personnelle, leurs difficultés.

Gouvernement et direction de Pôle emploi tentent de faire croire qu'ils ont pris la mesure de la situation sociale en recrutant de nouveau des collègues en situation de précarité. Nous ne pouvons accepter que pour les recrutements en cours et à venir, notre établissement laisse croire à des personnes précaires qu'il pérennisera leur contrat. Rappelons que la CCN (avec l'aval de certaines organisations syndicales) permet à la direction d'avoir près d'1/4 du personnel en situation de précarité. Nos collègues vont servir de variable d'ajustement. **La CGT réitère sa revendication de titulariser l'ensemble des CDD !**

Le nouveau dispositif d'accompagnement à l'origine du recrutement de CDD sera en partie financé par le FSE. Ce type de financement pose de nombreuses questions. Cela soumet nos collègues positionnés sur ces missions à des objectifs individuels, à des contrôles renforcés de leurs activités. Enfin cela les expose à des pressions de la part des ELD. Ce dispositif risque également d'accroître le contrôle et la pression sur des publics fragilisés et précaires. **C'est donc contre l'ensemble de ce projet que nous nous sommes positionnés et nous maintenons notre demande de recrutements massifs en CDI.** Ne bradons pas le service public de l'emploi. Nous sommes contre le sacrifice de nos collègues à des logiques de court terme basement comptables !

Résultat des votes :

Pour : CGC, CFDT, CFTC, SNAP ;

Contre : CGT ;

Abstention : SNU ;

NPPV : FO

SITUATION SANITAIRE

A Pôle emploi comme ailleurs, la situation se dégrade à grande vitesse. Le nombre de cas de collègues testé.e.s positifs au COVID a été multiplié par 3 la semaine du 15 mars. Le nombre de clusters augmente. Evidemment, la direction se dédouane de toute responsabilité : elle suit les consignes gouvernementales. Mais si les consignes gouvernementales étaient bonnes, ça se saurait ! De plus, elle renvoie la responsabilité des contaminations sur le personnel. Selon elle 97% des cas positifs sont issus de la sphère familiale. Pour la CGT, la direction a une obligation envers ses agent.e. Elle doit aller plus loin que les directives du gouvernement. Lors du CSE, nous avons demandé des mesures de bon sens, mais elles n'ont pas été entendues :

- Fourniture de masques FFP2 pour tou.te.s les collègues qui prennent les transports en commun
- Fourniture de masques FFP2 pour tou.te.s les collègues recevant du public (AIC, AZLA, entretiens...)
- Fourniture de masques chirurgicaux aux usager.e.s
- Révision des jauges des gros sites afin de diminuer le brassage

Ces mesures nous paraissent indispensables pour permettre le maintien de l'ouverture au public.

CHEQUES VACANCES : Double peine pour nos collègues CDD !

Incroyable mais vrai ! Des organisations syndicales ont voté des prestations différentes selon les contrats de travail ! Ainsi, les CDD vont se voir proratiser leur dotation en fonction de leur date de début de contrat contrairement aux CDI ! **Pour la CGT, ce n'est ni plus ni moins que de la discrimination ! A leur situation précaire, s'ajoute une attaque contre leur droit aux prestations, attaque menée par des organisations syndicales censées les défendre !** Sans commentaire...

De plus, comme les projections de calcul sur les effectifs n'étaient pas exactes avec un différentiel comptabilisé de près de 600 personnes en plus, c'est la proposition de la CGC qui a été reprise presque telle quelle sans aucune discussion préalable et avec une augmentation notable pour les cadres contrairement au premier budget proposé (300€ au lieu de 250€).

La CGT continue de défendre l'application de la moyenne économique garantissant l'égalité d'accès aux loisirs et à la culture POUR TOUTES ET TOUS, sans distinction de contrat de travail !

Résultat des votes sur cette proposition de répartition :

Pour : CFDT, CFTC, CGC, FO, SNU, SNAP ;

Contre : CGT

Vos élu.e.s et RS CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Brigitte Meyer

Brigitte.meyer@pole-emploi.fr

Marie Saint Leger

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr

Jean François Fabre

Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr

Francine Royon

francine.royon@pole-emploi.fr

Sophie Laloz

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Nadège Lainez

Nadège.lainez@pole-emploi.fr

Guy Olharan

Guy.olharan@pole-emploi.fr

Bruno Puech

bruno.puech@pole-emploi.fr

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

